CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE PUBLIQUE du Jeudi 20 Décembre 2012 à 19 h 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille douze et le vingt Décembre à 19 h 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Philippe NAUCHE Député-maire.

La convocation a été établie et affichée le Vendredi 14 Décembre 2012.

PRESENTS:

4

Monsieur Philippe NAUCHE, Madame Patricia BORDAS, Monsieur Frédéric FILIPPI, Monsieur André PAMBOUTZOGLOU, Madame Shamira KASRI, Madame Martine DELBOS (à partir de 19h35), Madame Françoise GAUTRY, Madame Nicole CHAUMONT, Monsieur Etienne PATIER, Monsieur Ahmed MENASRI, Madame Catherine GABRIEL, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Michel DA CUNHA, Madame Chantal FERAL MONS, Madame Camille LEMEUNIER, Monsieur Manuel FAJARDO, Madame Patricia BROUSSOLLE, Madame Martine CONTIE, Monsieur Bernard LONGPRE, Madame Annabelle REYDY (à partir de 21h30), Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Madame Véronique SEILLE, Monsieur Jean-Claude FARGES, Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, Madame Germaine BLANC, Monsieur Dominique MIRAS, Madame Fabienne CASSAGNES, Madame Line-Rose MAZAUDOUX, Madame Marie-Odile SOURZAT, Monsieur Jean-Pierre NADIN, Monsieur Jean-Claude CHAUVIGNAT, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Francis COLASSON, Monsieur Jean-Pierre VERNAT, Madame Jalila RACHIDI, Monsieur Philippe DELARUE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>	<u>Date</u>
		Procuration
Madame Martine DELBOS	Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS (jusqu'à 19h35)	19/12/2012
Monsieur Jean ROSE	Madame Patricia BORDAS	10/12/2012
Madame Annabelle REYDY	Madame Nicole CHAUMONT(jusqu'à 21h30)	12/12/2012
Monsieur Jamel GHAIOUT	Monsieur Ahmed MENASRI	20/12/2012
Monsieur Frédéric SOULIER	Monsieur Philippe DELARUE	20/12/2012
Madame Dominique EYSSARTIER	Madame Valérie TAURISSON	20/12/2012
Monsieur Jean-Louis ESTAGERIE	Monsieur Jean-Pierre VERNAT	18/12/2012
Mademoiselle Michèle GENESTE	Madame Jalila RACHIDI	20/12/2012
Monsieur Jean-Pierre TRONCHE	Monsieur Francis COLASSON	20/12/2012

ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE MANDAT DE VOTE:

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Ahmed MENASRI pour remplir les fonctions de secrétaire.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>: ZAC DE BRIVE LAROCHE - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE

RAPPORTEUR: Monsieur Etienne PATIER, Maire-adjoint





L'article L.211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un P.O.S ou d'un P.L.U approuvé, d'instituer sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future, un Droit de Préemption Urbain (DPU); ce dispositif sert à mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement, d'urbanisme ou d'environnement.

La ville de Brive s'est dotée d'un tel outil par délibération en date du 16 février 2012. A cette occasion, un droit de préemption urbain a été institué sur les zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) du PLU.

En outre, le code de l'urbanisme prévoit, dans son article L.211-2 alinéa 1^{er}, qu'une commune peut consentir une délégation de cette prérogative à un établissement public de coopération intercommunale, (EPCI).

Il est donc proposé au conseil municipal :

• d'accorder une compétence en matière d'exercice du droit de préemption à la Communauté d'Agglomération de Brive ;

 de lui déléguer partiellement ce droit sur le périmètre (joint en annexe) de Brive Laroche étant entendu que cette acceptation de délégation fera l'objet d'une délibération concordante par l'organisme délibérant de la Communauté d'Agglomération de Brive.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme Le Député-Maire

> Pour le Député-Maire L'Adjoint Délégué

Etienne PATIER

Sous-Préfecture de BRIVE(Corrèze)
RECU LE
26/12/2012
CONTRÔLE
DE LEGALITE

DATE D'AFFICHAGE
27/12/2012

PLAN DE PERIMETRE